

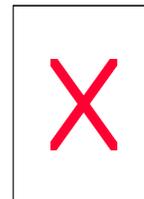


FERRERO FRANCE

Programme Culture et Santé 2014
Cahier des charges de l'appel à projets

«CULTURE - HANDICAP dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants handicapés»

	Partenariat, Jumelage, Résidence
DEFINITION	<p>Partenariat entre un EMS pour enfants handicapés (direction, équipes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques) et une structure artistique et culturelle pour monter un projet qui tient compte des spécificités de chacun.</p> <p>Ce partenariat doit impliquer l'association gestionnaire et ce type d'action doit être intégré au projet associatif. Ce type d'activité doit être présent dans le projet d'établissement et compatible avec le projet individuel des bénéficiaires.</p>
OBJECTIFS	<p>Permettre l'accès à la culture pour le plus grand nombre d'enfants en situation de handicap dans une logique d'égalité d'accès et d'éducation artistique et aussi dans une perspective de mieux être et de valorisation.</p> <ul style="list-style-type: none">- développer les pratiques artistiques et culturelles au sein des EMS pour enfants handicapés.- proposer une ouverture sur le réseau des structures artistiques et culturelles de proximité et des rencontres avec les artistes et/ou professionnels de la culture ;- proposer une école du spectateur ou une école du regard (rencontre préparée avec l'œuvre).
DUREE ET RESULTATS ATTENDUS	<p>1 an renouvelable deux fois avec des équipes ou artistes identiques ou différents.</p> <p>Construire un volet culturel avec l'artiste et/ou une structure artistique ou culturelle de proximité pour l'intégrer dans le projet d'établissement de l'EMS pour enfants handicapés accueillant le projet et/ou dans le projet de la structure gestionnaire.</p>

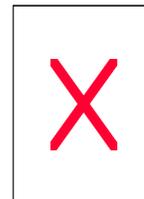


FERRERO FRANCE

Programme Culture et Santé 2014
Cahier des charges de l'appel à projets

«CULTURE - HANDICAP dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants handicapés»

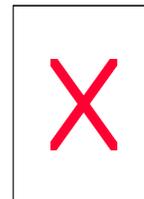
THEMATIQUES DE JUMELAGES	PATRIMOINE	SPECTACLE VIVANT	ARTS DU SON ET DU VISUEL	ARTS DU LANGAGE
CONDITIONS	<p>Un seul projet par établissement Le projet est le fruit d'un partenariat entre un EMS pour enfants handicapés et la structure artistique ou culturelle et/ou les artistes et cela de sa conception jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.</p> <p>Deux responsables de projet seront identifiés : 1 pour l'EMS et 1 pour la structure artistique et culturelle Le projet doit concerner les différents temps de l'enfant (pédagogique, éducatif et thérapeutique) et faire appel aux compétences des différents professionnels de l'établissement dans sa mise en œuvre.</p> <p>La qualité artistique et culturelle du projet et le professionnalisme de l'intervenant. La Drac peut être sollicitée pour accompagner le choix des intervenants et la construction des jumelages. A ce titre les établissements culturels soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication pourront être sollicités (scènes nationales, compagnies conventionnées, monuments historiques protégés, bibliothèques, musées de France, Fond régional d'art contemporain...)</p>			
PUBLIC	<p>Le projet devra concerner les enfants en situation de handicap et impliquer les équipes directionnelles, pédagogiques, thérapeutiques et éducatives .</p> <p>Le projet cherchera à impliquer l'ensemble du personnel de l'établissement et les familles en les associant dans la mise en œuvre du projet et/ou sur un temps de restitution.</p>			



Programme Culture et Santé 2014
Cahier des charges de l'appel à projets

«CULTURE - HANDICAP dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants handicapés»

	<p>Dans la perspective de favoriser le décroisement de l'EMS pour enfants handicapés, les projets de coopération avec le milieu ordinaire, notamment scolaire, seront considérés avec un vif intérêt.</p>
<p>CONTENU DU PROJET</p>	<p>Le projet pourra articuler les axes d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dialogue avec les artistes et les professionnels de la culture pour découvrir des démarches artistiques et des métiers spécifiques - atelier de pratique artistique pour expérimenter une discipline artistique - rencontre directe avec les œuvres et apprentissage du regard - visite de structures culturelles pour se familiariser avec un réseau de proximité
<p>LIEU</p>	<p>Au sein de l'établissement ou au sein des structures partenaires avec si possible des temps dans ces deux espaces.</p>
<p>PERIODE</p>	<p>Le projet s'inscrit dans la durée, il est idéalement réparti sur l'année scolaire.</p>
<p>NOMBRE D'HEURES INTERVENTION</p>	<p>A titre indicatif : entre 100 et 200 h par an d'intervention auprès du public visé.</p>
<p>FINANCEMENT ANNUEL</p>	<p>L'EMS pour enfants handicapés fournira le budget détaillé pour l'année N (dépenses et recettes équilibrées).</p> <p>Participation DRAC, ARS, le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'initiative solidaire et Ferrero France = 80 % maximum du budget total réparti à parité entre les quatre partenaires</p> <p>Recettes propres de l'EMS et/ou des financements complémentaires > ou = 20 % du budget global du projet.</p> <p>Ceux-ci peuvent être sollicités par l'EMS auprès des collectivités territoriales, mécènes, etc.</p>

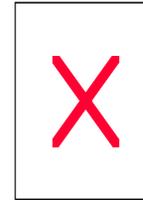


FERRERO FRANCE

Programme Culture et Santé 2014
Cahier des charges de l'appel à projets

«CULTURE - HANDICAP dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants handicapés»

VALORISATION DU PROJET	Afin de valoriser les projets réalisés, un temps fort réunissant les partenaires de la convention pourra être organisé en présence des médias. Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous les supports de communication : les logos du Fonds Caisse d'Epargne Normandie, de Ferrero France, de l'ARS et de la DRAC de Haute-Normandie accompagnés de la mention « Avec le soutien du dispositif « Culture-Handicap » Haute-Normandie ».
EVALUATION DU DISPOSITIF	Un bilan annuel qualitatif, quantitatif et budgétaire sera réalisé conjointement par l'EMS pour enfants handicapés et la structure artistique et culturelle ou l'artiste. Le bilan 2012 – 2013 sera adressé au plus tard le 15 mars 2014 par mail à l'ARS à l'adresse électronique suivante : denis.lucas@chu-rouen.fr ainsi qu'en version papier à l'ARS. Le bilan définitif 2013-2014 devra être adressé au plus tard le 15 septembre 2014 .
PLANNING PREVISIONNEL	Adresser le dossier de candidature avant le 15 mars 2014 à l'adresse électronique suivante : denis.lucas@chu-rouen.fr Début des actions au sein de l'EMS pour enfants handicapés à compter de la rentrée scolaire 2014.



FERRERO FRANCE

Programme Culture et Santé 2014
Cahier des charges de l'appel à projets

«CULTURE - HANDICAP dans les établissements médico-sociaux (EMS) pour enfants handicapés»

INFORMATIONS

Appel à projets disponible sur les sites : www.ars.haute-normandie.sante.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Haute-Normandie

ARS :

Eve Isenmann, Pôle Qualité, Efficience, Performance, chargée de mission
02.32.18.31.30. eve.isenmann@ars.sante.fr

Denis Lucas, Coordonnateur du programme culture/santé
02 32 88 85 47 denis.lucas@chu-rouen.fr

DRAC :

Elizabeth Ladrat, secteur éducation artistique et l'action culturelle
Paul Gernigon 02 32 10 70 80 paul.gernigon@culture.gouv.fr

Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'initiative solidaire
Ariel Thomire 02 35 59 42 00 ariel.thomire@cen.caisse-epargne.fr

Ferrero France :

Christophe Mouro, Responsable partenariat et mécénat christophe.mouro@ferrero.com
Sophie Mulle, Adjointe au responsable partenariat et mécénat sophie.mulle@ferrero.com



FERRERO FRANCE

**Programme Culture et Santé 2014
DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL A PROJETS
« CULTURE - HANDICAP »**

A renvoyer impérativement avant le 17 mars 2014

à l'adresse électronique suivante : denis.lucas@chu-rouen.fr

Un exemplaire papier sera adressé à l'ARS :

ARS Haute-Normandie
31 ,rue Malouet
Pôle Qualité Efficience BP 2061
76040 Rouen Cedex

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit

Attention : Pour bénéficier des financements le cadre ci-dessous doit être précisément renseigné :

Identification du représentant légal de l'entité juridique de l'établissement :
(Le cas échéant, mentionner le contact de l'association gestionnaire)

Statut juridique : (à cocher)

Association

Etablissement Public

Nom, prénom et qualité du représentant légal (**Président de l'association ou Directeur de l'établissement public**) :

Avis et signature du représentant légal :

Cachet :

Adresse postale :

Tél. :

fax :

@ :

Identification de l'établissement médico-social

Statut juridique :

Nom et prénom du directeur, de la directrice :

Adresse postale :

Tél. :

fax :

@ :

Nom, prénom, fonction et coordonnées du (des) référent(s) porteur du projet au sein de l'établissement :

Tél. :

fax :

@ :

DESCRIPTIF DU PROJET 2014-2015

Le cadre proposé ci-dessous devra faire l'objet d'une note détaillée respectant les items suivants :

Intitulé /titre

Contexte

Présentation synthétique de l'établissement

Personnel (thérapeutique, éducatif, pédagogique)

Inscription d'un volet culturel dans le projet associatif et ou d'établissement

Spécificités des personnes accueillies et type de handicap

Modalités de prises en charge

Motivations et objectifs de l'établissement à développer un projet artistique

Contenu détaillé du projet précisant :

- les modalités de réponses aux objectifs fixés avec la nature exacte des interventions, la durée, la périodicité...

- le public concerné, préciser le nombre, les spécificités...

- le dispositif d'accompagnement du projet (échanges informels, réguliers, groupes de concertation et d'évaluation)

Lieux d'intervention

Acteur(s) de l'établissement médico-social pour enfants handicapés

(nom, prénom, fonction...)

Intervenants de la structure culturelle ou de l'artiste

(nom, prénom, fonction) joindre impérativement le CV détaillé.

Motivations et objectifs de l'artiste associé à développer un projet artistique en relation avec l'établissement médico-social pour enfants handicapés partenaire

Autres partenaires

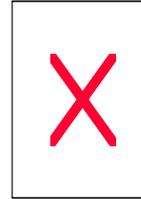
Perspectives d'évolution pour l'année 2015-2016

Budget TTC du projet pour lequel votre structure sollicite une subvention

- **Détaillé** : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes
- **Équilibré** : le total des dépenses doit être égal au total des recettes
- **Le montant de la subvention demandée doit apparaître clairement**

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
Frais d'intervention de l'artiste et/ou du professionnel de la culture *Rémunération (charges et TVA incluses),heures x 50€ *Déplacements des intervenants *Repas et hébergements		Cadre réservé au COPIL DRAC (direction régionale des affaires culturelles) ARS (agence régionale de santé) Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'initiative solidaire Ferrero France	
		Montant total de la subvention sollicitée auprès des partenaires, DRAC, ARS, Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'initiative solidaire, Ferrero France	
		Etablissements (préciser) Fonds propres Autres	
		Autres financeurs (préciser) Publics Privés Autres:	
Dépenses nécessaires à la réalisation du projet : *Location ou achat *Publication/Communication *Frais postaux/Télécom *Frais d'exposition *Documentation *Assurances *Autres			
Prise en charge des sorties culturelles *Sorties spectacles *Déplacements/Transports *Hébergement			
Prestations de services *Achat de spectacle * Autres prestations			
TOTAL		TOTAL	

Les subventions sont attribuées annuellement pour financer la réalisation d'un projet précis. Elles ne doivent pas servir à couvrir les frais de fonctionnement des établissements médico-social pour enfants handicapés ou des structures partenaires. Si l'action prévue et aidée dans le cadre de l'appel à projets n'est pas réalisée, l'établissement devra restituer la somme versée. Les moyens humains et structurels de l'établissement pour enfants handicapés. peuvent être valorisés dans le budget (à indiquer sur une ligne spécifique).



FERRERO FRANCE

**ANNÉE SCOLAIRE 2013–2014
FICHE D'ÉVALUATION
« CULTURE-HANDICAP »
Bilan à retourner**

À renvoyer impérativement sous forme électronique à : denis.lucas@chu-rouen.fr, paul.gernigon@culture.gouv.fr et ars-hnormandie-qual-effic-perf@ars.sante.fr en 3 exemplaires

Nom de la structure médico-sociale :

Intitulé du projet :

Thèmes choisis (cocher la ou les cases correspondantes) :

- 1) patrimoine, secteur : 2) spectacle vivant, secteur :
3) arts du son et visuel, secteur : 4) arts du langage, secteur :

Référent(s) en charge du projet	Nom : Prénom..... Fonction :.....		
	Tél. : Fax : @.....		
Professionnels impliqués dans le projet	Nom	Prénom	Discipline

LA STRUCTURE CULTURELLE OU ARTISTIQUE OU L'(LES) ARTISTE(S) PARTENAIRE(S) :

Structure ou Association	Nom et raison sociale : Adresse : Code postal et ville : Tél. : mail :@..... N° de SIRET :
Référent(s) en charge du projet	Nom : Prénom..... Fonction : Tél. : mail :@.....
Intervenant(s)	Nom : Prénom.....Fonction : Nom : Prénom.....Fonction : Nom : Prénom.....Fonction :

Le budget réalisé est-il identique au budget prévisionnel ? OUI NON

Signature du Président de l'association,

Signature du Directeur de la structure médico-sociale

Signature du Partenaire,

BILAN DU PROJET

Action mise en oeuvre détaillée :			
Public concerné	Nombre	Age	Nature du handicap
Interventions	Nombre d'heures	Dates	Périodicité
Lieux d'intervention : <input type="checkbox"/> Au sein de l'établissement <input type="checkbox"/> Hors établissement Préciser :	Valorisation ou rayonnement du projet : <input type="checkbox"/> Au sein de l'établissement <input type="checkbox"/> Hors établissement Préciser :		

<p>Impact(s) ou retour du projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les enfants- L'établissement- Le personnel- Les familles- les artistes ou la structure culturelle ou artistique	
<p>Évaluation qualitative :</p> <ul style="list-style-type: none">- Forces et faiblesses pour atteindre les objectifs fixés- Les objectifs du partenariat ont-ils été selon vous atteints et pourquoi ?- Quels seraient selon vous les axes d'amélioration à travailler ?	

Budget réalisé de l'opération (TTC)

- Détaillé : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes
- Equilibré : le total des dépenses doit être égal au total des recettes
- Le montant de la subvention attribuée doit apparaître clairement
- **Fournir tous les justificatifs correspondant au montant de la dépense**

Dépenses	TOTAL	Recettes	TOTAL
<p>Frais d'intervention de l'artiste et/ou du professionnel de la culture * Rémunération (charges et TVA incluses) heures x 50€</p> <p>* Déplacement des intervenants... * Repas et hébergement ...</p>		<p>Subventions :</p> <p>DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)..... ARS (Agence régionale de santé).. Fonds Caisse d'Epargne Normandie pour l'initiative solidaire..... Ferrero France.....</p>	
<p>Dépenses diverses nécessaires à la réalisation du projet :</p> <p>* Location / achat de matériel ... * Publication / Communication... * Frais postaux / Télécom... * Frais d'exposition... * Documentation... * Assurances ... * Autres...</p>		<p>Autres financeurs :</p> <p>Public... Privé...</p>	
<p>Prise en charge des sorties culturelles</p> <p>* Sorties spectacles * Déplacements/Transports... * Hébergement...</p>		<p>Établissement (préciser)</p> <p>* Fonds propres... * Produit des ventes... * Prestations de service ... * Coopérative, F.S.E. ... * Participation des parents ... * Autres ...</p>	
<p>Prestations de services.</p> <p>* Achat de spectacle... * Autres prestations...</p>		<p>Autres :</p>	
TOTAL		TOTAL	